

# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

PEDT

RENSEIGNEMENTS :  
affaires-scolaires@biot.fr

WWW.BIOT.FR

BIOT



# ÉDITO

Depuis plus d'un an, agir auprès des familles est une des priorités de l'équipe municipale que je conduis. Cela a commencé à la rentrée scolaire 2014 avec la mise en place des rythmes éducatifs en mettant l'enfant au centre du dispositif. Nous avons profité de cette réforme pour entamer le dialogue et la réflexion sur notre vision de l'action éducative municipale.

Ce projet éducatif territorial est une étape supplémentaire dans l'élaboration de notre politique éducative. L'enfant est au cœur de ce projet qui réunit tous les acteurs éducatifs : les parents, les enseignants et les services périscolaires et extrascolaires de Biot.

Le projet éducatif territorial (PEDT) de Biot est le fruit d'une réflexion globale sur la continuité éducative des différents temps de l'enfant, qu'il soit en famille, à l'école ou durant ses activités périscolaires et extrascolaires.

Ce PEDT veut être l'expression d'une vision partagée entre tous les acteurs éducatifs. Il fixe des objectifs communs en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes entre 0 et 17 ans, pour leur épanouissement, leur réussite et leur intégration dans la société, et cela dans le respect de l'enfant, sa singularité, son rythme, son âge et ses besoins.

D'une durée de 3 ans, il forme donc le cadre écrit et formalisé sur lequel les acteurs éducatifs de la ville de Biot peuvent aujourd'hui s'appuyer afin d'exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée.

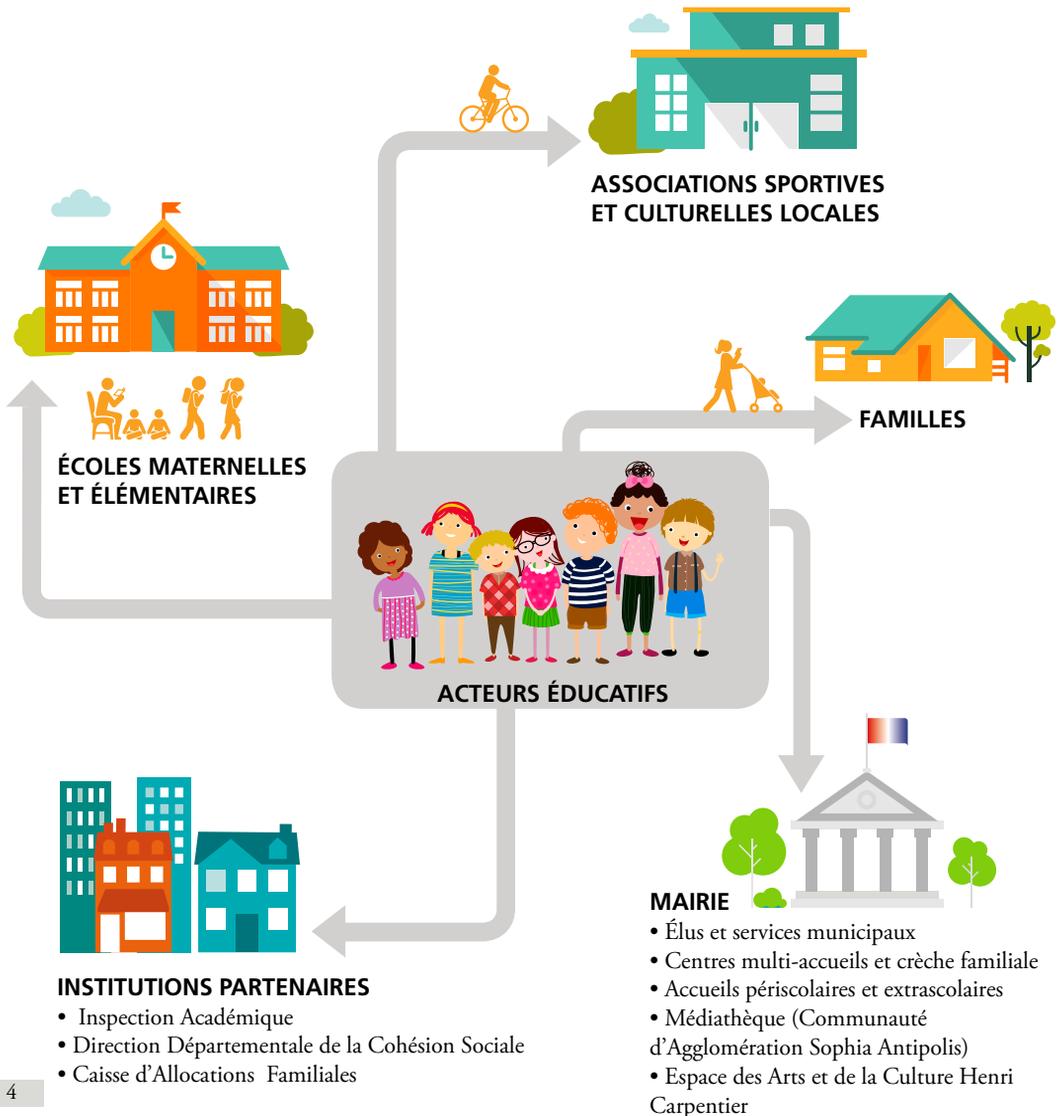
Tourné vers l'avenir, ce PEDT doit être le lieu d'actions innovantes, il doit être moteur dans la construction du lien et de la citoyenneté pour une société de demain sereine et apaisée.

*Guilaine DEBRAS*  
*Maire de Biot*  
*Vice-présidente de la C.A.S.A*



L'éducation est l'affaire de tous. La ville de Biot a pour ambition d'associer tous les acteurs dans une logique d'éducation partagée. Sa politique éducative s'exprime dans différents champs d'intervention (sportifs, culturels, sociaux...) et autour de plusieurs structures d'accueil (centres multi accueils de la petite enfance, Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier, accueils périscolaires et extrascolaires, médiathèque). Le territoire de Biot offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant en fonction des besoins et des enjeux de chaque tranche d'âge entre 3 mois et 18 ans, espérant assurer ainsi un accueil au plus près des besoins des familles.

# I. LES ACTEURS ÉDUCATIFS



# II. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

## La petite enfance



La ville de Biot propose aux parents domiciliés sur la commune, de bénéficier pour leurs enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, d'un accueil familial ou collectif.

Trois lieux d'accueil gérés par le service Petite Enfance de la commune permettent aux familles de réserver à l'année des périodes fixes, auxquelles des vacances peuvent se rajouter ponctuellement, suivant les disponibilités :

- **la crèche familiale « Les Farfadets »** pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans qui sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée. Elle accueille 4 enfants (année 2014/2015).

- **le multi accueil « Les DiaBiotins »** pour les enfants âgés de 6 mois à 4 ans qui accueille environ 45 enfants (année 2014/2015).

- **le multi accueil « L'Orange Bleue »** pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans qui accueille environ 70 enfants (année 2014/2015).

### **LE RÔLE DE CES STRUCTURES D'ACCUEIL CONSISTE À :**

- **Répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles biotoises** quelles que soient leurs obligations professionnelles, sociales ou familiales.

- **Offrir aux enfants un accueil de qualité** dans des lieux adaptés.

- **Contribuer au développement harmonieux et équilibré de l'enfant en veillant à son épanouissement.**

- **Favoriser la collaboration et l'implication des parents** dans les lieux d'accueil.

**Trois types d'accueils sont proposés aux familles par le service petite enfance :** l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.

### **Les horaires d'accueil sont les suivants :**

- L'arrivée : entre 7h30 et 9h30 le matin, et entre 14h00 et 15h00 l'après midi. De manière exceptionnelle selon le planning des parents, l'enfant peut arriver de 11h00 à 11h15.

- Le départ : entre 11h et 11h30 pour les enfants déjeunant à l'extérieur ou entre 12h15 et 12h30 pour les enfants déjeunant sur place mais ne restant pas l'après midi. Le soir, le départ s'effectue entre 16h00 et 18h30.

Pour l'intégration de l'enfant, la ville de Biot recommande que ce dernier reste de façon continue au moins deux heures par jour dans son lieu d'accueil. De même, il est souhaitable que la journée de l'enfant n'excède pas 10h.



## Le temps scolaire

Pour l'année 2014/2015, la ville de Biot accueille 356 enfants en maternelle et 566 en élémentaire répartis sur les groupes scolaires suivants :

**Groupe scolaire Eugène Olivari** (maternelle + primaire)

**École du Moulin Neuf** (maternelle + primaire)

**École Saint Roch** (maternelle + primaire)

**École Langevin** (primaire)

	ÉCOLES MATERNELLES	ÉCOLES PRIMAIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Nombre de classes	14	23	37
Nombre d'élèves	356	566	922

**La réforme des rythmes éducatifs a conduit à la révision des horaires depuis la rentrée 2014. Pour l'année 2014/2015, les horaires sont les suivants :**

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h20 à 12h et de 13h45 à 15h30**
- **Le mercredi de 8h20 à 11h30**

Face au constat d'un deuxième service de restauration scolaire trop tardif pour les maternelles des moyennes et grandes sections (vers 13h) sur les écoles Saint Roch et Moulin Neuf, les parents ont fait la demande d'avancer l'horaire de déjeuner. Cela a donc conduit à une modification des horaires pour ces écoles qui prendra effet dès la rentrée 2015/2016. Cette modification a été vo-

tée en conseil d'école et validée par l'Inspection Académique. **Les horaires pour les écoles maternelles Saint Roch et Moulin Neuf à compter de la rentrée 2015/2016 des écoles seront donc les suivants :**

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h15 à 15h30**
- **Le mercredi de 8h20 à 11h30**

Suite aux réunions d'échanges avec les parents d'élèves du groupe scolaire Eugène Olivari, il a été décidé de conserver les horaires actuels de restauration scolaire pour une meilleure harmonisation entre l'école élémentaire et l'école maternelle qui sont situées sur le même site.

## Le temps périscolaire

Le temps périscolaire est constitué du temps qui précède et suit les heures de classe, et durant lequel un encadrement est proposé aux enfants scolarisés en maternelle et primaire.

**Le temps périscolaire regroupe différents accueils sur la commune de Biot :**

### • L'ACCUEIL DU MATIN

**Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h20**, ce temps est encadré par des ATSEM et des bibliothécaires.

### • LE TEMPS MÉRIDIEN

Il a lieu le **lundi, mardi jeudi et vendredi de 11h30 à 13h15** sur les écoles maternelles Paul Langevin/Saint Roch et Moulin Neuf, et de **12h à 13h45** sur le groupe scolaire Eugène Olivari et les écoles élémentaires Paul Langevin/Saint Roch et Moulin Neuf. Ce temps comprend à la fois la restauration scolaire et du temps récréatif ou de repos. Il est encadré par les responsables périscolaires, des animateurs, des ATSEM et des bibliothécaires.

La ville propose également un accueil le **mercredi de 11h30 à 12h30** sans restauration scolaire.

### • LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P)

Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs 2014/2015, les T.A.P ont lieu dans toutes les écoles maternelles et primaires de la commune le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30**.

Les actions menées lors de ces temps sont des activités ludiques et éducatives encadrées par des animateurs de la ville, des enseignants, des ATSEM ainsi que des intervenants extérieurs.

La commune de Biot s'est particulièrement investie sur ces activités périscolaires en choisissant de mettre en place 4 heures de T.A.P hebdomadaires sur le territoire au lieu des 3 heures imposées par la réforme, et ce afin de permettre une meilleure régularité dans la semaine.

Elle a également fait le choix de recruter plus d'une vingtaine d'intervenants, pour la majorité issus du tissu associatif local, afin de proposer aux enfants une offre d'activités éducatives diversifiées et de qualité.

**779 enfants sur 922 sont inscrits en T.A.P. pour l'année 2014/2015 soit environ 85% de taux de fréquentation !**

### • L'ACCUEIL DU SOIR

Il s'agit d'un temps d'accueil qui se déroule le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h**. Il est encadré par des animateurs, des bibliothécaires, des ATSEM et des enseignants. C'est un temps de loisirs qui offre également la possibilité aux familles qui le désirent de bénéficier d'un accompagnement pour les devoirs de leurs enfants.



## Le temps extrascolaire

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un accueil et des activités de loisirs éducatifs sont proposés aux **enfants de 3 à 11 ans le mercredi en période scolaire de 11h30 à 18h30 (restauration comprise)**.

Durant les vacances scolaires, deux types d'accueils sont proposés avec la possibilité d'inscrire les enfants et/ou les jeunes **à la semaine avec ou sans le mercredi :**

- **Un accueil de loisirs sans**

**hébergement enfants qui accueille les enfants de 3 à 11 ans du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.**

- **Un accueil de loisirs sans hébergement adolescents qui accueille les jeunes de 11 à 17 ans du lundi au vendredi entre 13h et 19h ou entre 8h30 et 19h (sortie à la journée).**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement adolescents un séjour court de trois jours et deux nuits est organisé annuellement.

Ces temps sont encadrés par les directeurs des accueils de loisirs et des animateurs qualifiés.

De nombreux prestataires extérieurs interviennent également au sein des accueils de loisirs enfants et adolescents qui organisent aussi des sorties et stages thématiques en lien avec les projets d'animation.

Ces prestations sont toujours assurées sous la responsabilité des directeurs et encadrées par des personnes compétentes et diplômées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Enfin, la ville organise, hors cadre de l'accueil de loisirs enfants et adolescents, un séjour hivernal et un séjour estival à destination du public 8/17 ans en partenariat avec des entreprises extérieures spécialisées répondant à un appel d'offre dans le cadre d'un marché public.



## L'Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier (E.A.C)



L'Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier (EAC) est un établissement municipal spécialisé dans l'enseignement de la **musique**, de la **danse**, du **théâtre** et des **arts plastiques** et représente donc une **véritable ressource éducative pour les jeunes biotois**.

Il propose en effet un large panel d'enseignements artistiques et contribue à l'animation de la vie culturelle locale.

Tout au long de l'année, les élèves et leurs professeurs organisent des rencontres avec le public (auditions, spectacles, concerts, expositions, examens de musique) et participent à différentes manifestations et concours.

Les écoles de musique, danse, théâtre et art plastique au sein de l'EAC fonctionnent en dehors du temps scolaire, du lundi au vendredi après les classes et le samedi. Différents groupes de niveaux sont proposés pour chaque activité pour un apprentissage adapté à l'âge de l'enfant.



## La Médiathèque (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis)

La médiathèque représente également une ressource importante pour la mise en œuvre de ce projet éducatif puisqu'elle propose déjà, à ce jour, différentes activités pour les jeunes biotois : **expositions, ateliers d'illustration, installations sonores, visites-lectures, lectures, initiation à la musique et au cinéma, recherche de documentation...**

Sur l'année scolaire 2014-2015, la médiathèque a réalisé :

- 60 séances avec les classes
- 57 séances de T.A.P dans la médiathèque
- 31 séances de T.A.P hors les murs
- 5 séances avec les centres de loisirs

# III. RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS ÉDUCATIFS DE L'ENFANT

## RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT SCOLARISÉ SUR LA COMMUNE DURANT LA SEMAINE

Lundi / mardi / jeudi / vendredi



7h45 > 8h20  
ACCUEIL DU MATIN



8h20 > 12h\*  
CLASSE



12h > 13h45\*  
PAUSE MÉRIDIANNE



13h45 > 15h30  
CLASSE



15h30 > 16h30  
ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES (TAP)



16h30 > 18h  
ACCUEIL DU SOIR



16h30 > 20h  
ESPACE DES ARTS  
ET DE LA CULTURE  
HENRI CARPENTIER

Mercredi



7h45 > 8h20  
ACCUEIL DU MATIN



8h20 > 11h30  
CLASSE



11h30 > 12h30  
ACCUEIL DU MIDI



11h30 > 18h30  
ACCUEIL DE LOISIRS enfants à l'école E.Olivari (avec restauration et service de bus)

12h > 20h  
ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE HENRI CARPENTIER

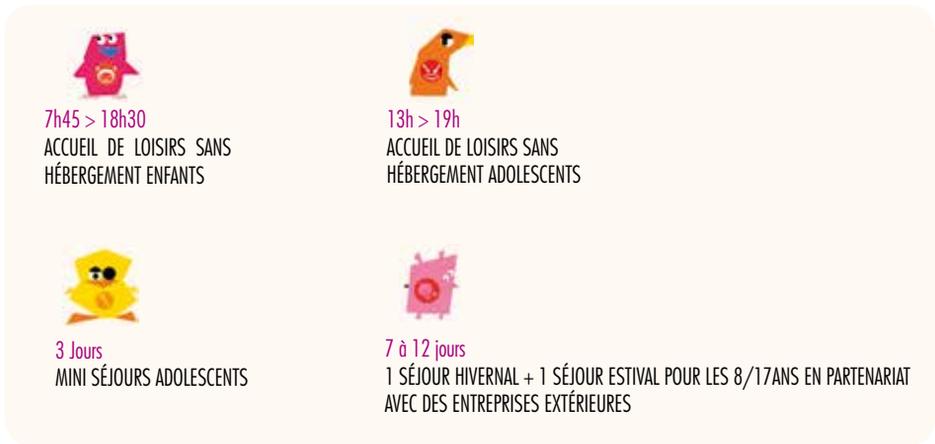
Samedi



8h30 > 15h30  
ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE HENRI CARPENTIER

\* Pour les écoles maternelles Saint-Roch et Moulin Neuf la pause méridienne aura lieu de 11h30 à 12h30 à compter de la rentrée 2015.

## RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT SCOLARISÉ SUR LA COMMUNE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS POUR 2014/2015



STRUCTURES D'ACCUEIL	NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS SUR L'ANNÉE
Petite enfance	119
Écoles	922
Accueil du matin	530
Temps méridien	883
Temps d'Activités Périscolaires	779
Accueil du mercredi midi	278
Accueil du soir	454
Accueil de loisirs enfants (mercredis et vacances scolaires)	865
Accueil de loisirs adolescents (vacances scolaires)	153
Mini-Séjours	25
Séjours (enfants et adolescents)	104
Espace des Arst et de la Culture Henri Carpentier	280

La médiathèque de la CASA a accueilli les enfants de la commune en plusieurs séances, soit l'équivalent de 2381 enfants.

## IV. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

une synergie entre tous les acteurs en réponse aux enjeux de la coéducation



Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées sur le temps périscolaire et extrascolaire est essentiel.

La réforme des rythmes éducatifs a conduit les acteurs éducatifs à travailler ensemble sur la place de l'enfant telle qu'elle existait au sein de nos structures pour l'adapter aux nouvelles prérogatives de la réforme. L'objectif prioritaire de cette réflexion

a été d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée dans le respect de son rythme chronobiologique et d'organiser au mieux les interventions des acteurs afin qu'elles se complètent et s'enrichissent entre les différents temps qui composent la journée de l'enfant :

- **les temps familiaux**
- **les temps scolaires**
- **les temps récréatifs, sportifs, culturels et artistiques, de restauration, et de repos**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT, l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant sur le territoire biotois partageant 5 objectifs éducatifs :

• **OBJECTIF ÉDUCATIF 1 : FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT À TRAVERS UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE**

**Par exemple :** Organisation de rencontres entre les partenaires éducatifs (réunion avec intervenants, Comité de pilotage, Comité Consultatif de la Vie Éducative, Conseil de la Petite Enfance...), mise en place d'actions « passerelles » entre les structures (petite enfance / écoles / accueils périscolaires/ accueils extrascolaires / médiathèque)...

• **OBJECTIF ÉDUCATIF 2 : FAVORISER L'APPRENTISSAGE DU VIVRE ENSEMBLE ET DES VALEURS DE CITOYENNETÉ**

**Par exemple :** mise en place de projets et d'activités autour des valeurs de citoyenneté favorisant la coopération, l'échange et le partage.

• **OBJECTIF ÉDUCATIF 3 : FAVORISER LA SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

**Par exemple :** Projet « Activ'ta terre » en partenariat avec la CASA, création d'un film par les enfants des accueils de loisirs sur la sensibilisation à la pollution et aux espèces endémiques, projet sur la sensibilisation à la diminution des déchets et l'utilisation d'un composteur...

• **OBJECTIF ÉDUCATIF 4 : FAVORISER L'INTÉGRATION DE TOUS LES ENFANTS ET TOUS LES JEUNES.**

**Par exemple :** politique tarifaire adaptée (prise en compte des revenus familiaux et composition des familles pour la Petite Enfance, quotient familial pour les autres structures d'accueil), partenariat avec la CASA pour accueillir les jeunes en difficulté (mise à disposition de locaux pour assurer l'accueil personnalisé des jeunes)...

• **OBJECTIF ÉDUCATIF 5 : FAVORISER LE PARTENARIAT AVEC LES FAMILLES**

**Par exemple :** Rencontres avec les familles organisées par les différentes structures (portes ouvertes, « Faites vos jeux », petit déjeuner familles...), carnaval organisé en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves, utilisation d'un blog sur le site de la ville pour les accueils de loisirs...



# V. LE PARCOURS ÉDUCATIF DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Afin de favoriser la continuité éducative entre tous les temps d'accueil de l'enfant, la commune a décidé de construire un parcours éducatif pour les activités périscolaires et extrascolaires adapté aux besoins et au rythme chronobiologique de l'enfant.

**Ce parcours éducatif est en cohérence avec les objectifs éducatifs et notamment les 3 suivants :**

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers une continuité éducative
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et des valeurs de citoyenneté
- Favoriser la sensibilisation au respect de l'environnement

Pour ce faire, cinq axes conducteurs ont été retenus :

- 1) L'éducation à la citoyenneté
- 2) L'éducation sportive
- 3) Les Sciences et découvertes
- 4) L'éducation artistique et culturelle
- 5) Les jeux et activités de détente

Lesquels sont développés sur 3 cycles :

Cycle 1 : maternelle PS/ MS/GS

Cycle 2 : élémentaire CP/CE

Cycle 3 : élémentaire CM



## L'éducation à la citoyenneté

### • OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

**Permettre à l'enfant d'intégrer des valeurs visant à mieux vivre ensemble et mieux appréhender sa responsabilité de citoyen à travers ses droits ses devoirs et une ouverture sur son environnement proche et lointain.**

*Activités pouvant être proposées aux enfants :*

Cycle 1 : Sensibilisation à l'environnement (Plan-

ter/semer une graine et manipuler des outils de jardinage, réalisations diverses à partir de matériaux recyclables...), sensibilisation aux différentes cultures à travers le monde (lecture et création de contes, de marionnettes, d'histoires sur les différents continents...)

Cycle 2 : Sensibilisation à l'environnement (Création et entretien d'un potager...), parcours pré-

vention routière, activités de sensibilisation aux dangers domestiques, activités de sensibilisation sur le cycle de l'eau...

Cycle 3 : Activités autour des droits et des devoirs de l'enfant (vidéo débats, mise en scène...), activités de sensibilisation à l'environnement

(création de maquettes, d'affiches...), activités de sensibilisation aux dangers des jeux vidéo, aux dangers d'internet (création de livrets d'information illustré, d'affiches...)

## L'éducation sportive

• **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :**  
Initier l'enfant à différentes disciplines sportives afin de développer ses capacités motrices tout en respectant des règles.

*Activités pouvant être proposées aux enfants :*

Cycle 1 : jeux d'opposition, activités athlétiques, parcours de motricité...

Cycle 2 : jeux de ballons, initiation aux arts martiaux...

Cycle 3 : sports collectifs, jeux de raquettes



## Les sciences et découvertes

• **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :**  
Permettre à l'enfant de découvrir ou d'approfondir des savoirs déjà appréhendés durant le temps scolaire à travers une approche d'observation, d'expérimentation, de manipulation par des pratiques diverses.

*Activités pouvant être proposées aux enfants :*

Cycle 1 : Petites manipulations, sensibilisation aux matières, ateliers sur les cinq sens

Cycle 2 : Petites expériences scientifiques, approche de la photographie...

Cycle 3 : Film d'animation, initiation multimédia...

## L'éducation artistique et culturelle



- **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :**  
**Développer la créativité, éveiller la curiosité et le sens artistique de l'enfant.**

*Activités pouvant être proposées aux enfants :*

Cycle 1 : contes animés, jeux de rythmes, expression corporelle et chant...

Cycle 2 : arts plastiques et jeux d'expression...

Cycle 3 : théâtre, arts visuels, échecs, travail d'écriture et créations de bandes dessinées...



## Les jeux et activités de détente

- **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :**  
**Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans la prise en compte de ses besoins, de ses capacités, de son rythme chronobiologique, et de ses envies tout en lui permettant de s'exprimer et de jouer librement. Ces moments sont essentiels à la construction de l'enfant car ils permettent la socialisation et intègrent des notions de partage, de respect et d'échanges.**

*Activités pouvant être proposées aux enfants :*

**Cycle 1 : Petits ateliers libres dans des espaces aménagés :** coin lecture, coin construction, coin dinette, coin repos.

Proposition de jeux animés au choix : jeux de ronde, jeux dansés, jeux contés...

**Cycle 2 : Petits ateliers libres dans des espaces aménagés :** coin lecture, coin construction, coin lecture, coin détente...

Proposition de jeux animés au choix : jeux de ballons, jeux de société...

**Cycle 3 : Petits ateliers libres dans des espaces aménagés :** coin lecture, coin dessin, coin détente, coin jeux de société...

Proposition de jeux animés au choix : jeux de ballons, jeux de relais, jeux de stratégie...

Pour le cycle 1, la commune de Biot a pris le parti de privilégier l'axe 5 « Les jeux et activités de détente » afin de préserver au mieux le rythme chronobiologique des plus petits (alternance éveil/sommeil, limitation des déplacements, limitation du nombre d'adultes référents qui interviennent dans leur quotidien...). L'idée est d'y inclure quelques initiations et découvertes des autres axes, en adaptant les propositions et les déroulements d'activités en fonction de l'âge de l'enfant.

# VI. LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT. La gouvernance doit permettre à chaque acteur du territoire d'identifier la place qu'il occupe et la manière dont il peut agir sur celui-ci.

La volonté de la Ville de Biot a été de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs biotois autour de la politique éducative locale et des enjeux de la coéducation. Le Comité Consultatif de la Vie Éducative, l'instauration d'un Comité de pilotage sont des exemples de cette démarche participative.

## La gouvernance

### **COMITÉ DE PILOTAGE**

**Présidé par l'Élu(e) délégué(e) à la Vie Scolaire et aux Loisirs**

Membres : Élu(e) délégué(e) à la Vie Scolaire et aux Loisirs, Directeurs d'écoles, représentants de l'Association des Parents d'Elèves, service petite enfance / vie scolaire/ loisirs / sports (responsable de service, coordinateur PEDT, responsables périscolaires, responsable des accueils de loisirs, Directrices des centres multi-accueils), représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale...

Mission : Construction et mise en œuvre et évaluation concertées du PEDT de la ville

### **COMITÉ CONSULTATIF DE LA VIE ÉDUCATIVE**

**Présidé par M<sup>me</sup> le Maire**

Membres : M<sup>me</sup> le Maire, Élu(e) délégué(e) à la Vie Scolaire et aux Loisirs, service petite enfance /vie scolaire / loisirs / sports (responsable de service, coordinateur PEDT, responsables périscolaires, responsable des accueils de loisirs, Directrices des centres multi-accueils), Directeurs d'écoles, représentants de l'Association des Parents d'Elèves, Inspecteur de l'Éducation Nationale, représentants de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale...

Mission : Réflexion et de débat sur les questions concernant les activités scolaires et périscolaires

Deux instances parallèles non dédiées au PEDT, mais abordant des questions pouvant être amenées à le modifier.

### CONSEILS D'ÉCOLE

#### Présidé par le Directeur d'école

Membres : Directeur de l'école, enseignants, représentants de l'Association des Parents d'Elèves, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN), M<sup>me</sup> le Maire, Elu(e) délégué(e) à la Vie Scolaire et aux Loisirs, service petite enfance / vie scolaire / loisirs / sports (responsable périscolaire)...

Mission : voter le règlement de l'école, échanger sur le projet d'école, la restauration, les activités périscolaires, les actions pédagogiques, les moyens alloués aux actions éducatives complémentaires...

### CONSEIL PETITE ENFANCE

#### Présidé par M<sup>me</sup> le Maire

Membres : M<sup>me</sup> le Maire, Élu(e) délégué(e) à la petite enfance, Élu(e) délégué(e) à la Vie Scolaire et aux Loisirs, Élu(e) délégué(e) aux travaux, service petite enfance / vie scolaire / loisirs / sports (responsable de service, Directrices des centres multi-accueils et de la crèche familiale), représentants de l'Association des Parents d'Elèves...

Mission : Traiter les questions liées à la parentalité et aux jeunes enfants

## L'évaluation

Le PEDT définit un cadre général pour les 3 ans à venir.

En chaque début d'année, il sera présenté un rapport lors du comité de pilotage basé sur une évaluation à construire. Cette évaluation mettra en évidence les points forts et les points faibles du PEDT et des propositions concrètes d'amélioration pourront être formulées.

Elles devront alors faire l'objet d'un débat et d'une approbation par les différentes instances dédiées (comité de pilotage, Comité Consultatif de la Vie Éducative), avant d'être mises en œuvre après validation des élus si besoin.

Par ailleurs, le bilan annuel du PEDT ainsi que ses perspectives donneront lieu à une communication à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

